



# L'adoption aussi pour les gays

**HOMOPARENTALITÉ** • *Dans l'intérêt de l'enfant, le Conseil fédéral approuve le droit à l'adoption par les homosexuels, mais seulement de la progéniture de leur partenaire.*

## BERTRAND FISCHER

«C'est une journée de grande joie pour toutes les familles homoparentales!» Au bout du fil, Chatty Ecoffey ne boude pas son plaisir. Avec sa compagne, la Genevoise élève deux enfants qui n'ont pas de père légal. Elle vient de rentrer de la crèche et elle apprend la nouvelle: les homosexuels devraient bientôt avoir la possibilité d'adopter l'enfant de leur partenaire. Le Conseil fédéral a répondu hier en ce sens à une motion de la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats.

Si le gouvernement accepte de faire un premier pas pour les couples de même sexe, il refuse en revanche de leur ouvrir l'adoption sans restriction. En tant que coprésidente de l'Association suisse des familles arc-en-ciel, Chatty Ecoffey y voit une injustice. «Mon souhait, c'est une adoption égalitaire pour les couples mariés, concubins, de même sexe, peu importe! Si j'ai un frère ou une sœur qui décède, je n'aurai toujours pas la possibilité d'adopter son ou ses enfants dans le cadre de mon couple partenarié.»

La jeune mère, qui est aussi responsable du groupe homoparents de l'association 360 à Genève, continuera donc à militer pour le droit à l'adoption sans restriction pour les gays. «Cela mettrait fin à une discrimination.»

## L'intérêt de l'enfant

Dans sa réponse livrée hier, le Conseil fédéral indique vouloir privilégier l'intérêt de l'enfant. Chatty Ecoffey adhère complètement à cette idée: «C'est un fait reconnu que les enfants vivant dans des familles homoparentales se développent aussi bien que les autres.»

Dans sa motion, la commission du Conseil des Etats a aussi pensé à l'intérêt des enfants. En pouvant être adoptés par les partenaires, ils bénéficieraient des mêmes droits que les enfants de couples hétérosexuels, notamment en cas de décès de l'autre parent (rente d'orphelin) ou lorsque celui-ci n'assume pas ses responsabilités.



Les homosexuels devraient bientôt avoir la possibilité d'adopter l'enfant de leur partenaire. Le Conseil fédéral a entrouvert ainsi la porte à l'homoparentalité. KEYSTONE

Présidente de la commission des affaires juridiques, la conseillère aux Etats Anne Seydoux-Christe (pdc/JU) soulève un autre problème: selon le droit suisse, les célibataires peuvent adopter à certaines conditions, et cela depuis longtemps. «Le fait que l'on refuse cette possibilité à des homosexuels qui ont conclu un partenariat clairement structuré est perçu comme une inégalité de traitement par les membres de la commission.»

Si l'intérêt de l'enfant semble être garanti lors de la procédure d'adoption, il n'y a donc aucune raison de s'y opposer, conclut Anne Seydoux-Christe.

Le signal positif donné hier par Berne a immédiatement suscité des réactions. Pour l'UDC, cette «tactique du sa-

## Le débat sera passionné le mois prochain sous la Coupole

lami» pratiquée par le gouvernement est «déloyale». En permettant aux couples homosexuels d'adopter les enfants du partenaire, le Conseil fédéral leur ouvre clairement la voie à une libre adoption, communique l'UDC, qui combattra avec détermination ce projet.

## 6 000 à 20 000 enfants

C'est dire si le débat sera passionné le mois prochain sous la Coupole. Anne Seydoux-Christe attend avec impatience que le Conseil des

Etats aborde le sujet, le 14 mars. «Dans mon parti, le PDC, je pense qu'il y aura aussi des résistances», prévient la Jurassienne.

La commission des Etats a-t-elle voulu appliquer la «tactique du salami»? «On a répondu à une demande visant à lever une inégalité de traitement. Y aura-t-il d'autres demandes?», s'interroge Anne Seydoux-Christe. «Mais la société évolue et il faut en tenir compte. Ces enfants sont là, ils existent...»

En Suisse, entre 6000 et 20000 enfants vivraient au sein de familles homoparentales. Difficile d'être plus précis: la statistique, elle aussi, ne s'y est pas beaucoup intéressé. I